

Relevé de décisions

*Réunion du 5 juillet 2024 : CD01-PGA-SGP-
associations VELORUTION et APICY*

*Conclusions de l'étude de faisabilité de pistes
cyclables le long de la RD 35a*

Participants :

- Monsieur Hubert BERTRAND, *Saint-Genis-Pouilly (SGP) – maire*
- Monsieur Gilles CATHERIN, *Saint-Genis-Pouilly – maire-adjoint*
- Monsieur Moussa IBRAHIM ABDOU, *Saint-Genis-Pouilly – DGA développement urbain*
- Monsieur Xavier POLY, *Pays de Gex Agglo (PGA) – responsable du service mobilités*
- Madame Sandrine MÉRAND, *CD01- directrice des mobilités*
- Monsieur Sébastien ZORTEA, *CD01- responsable de l'agence de Bellegarde – Pays de Gex*
- Madame Laure ALBINET, *CD01 – responsable du service aménagement et mobilités*
- Monsieur Didier DUBOURGNON, *CD01- chargé d'opérations*
- Monsieur Jean-François MARCHAND, *VELORUTION Pays de Gex*
- Messieurs Tor BOTHNER et Yvan BOANES, *APICY*

Ordre du jour :

- Présentation de l'étude de faisabilité d'un itinéraire cyclable contigu au projet d'aménagement de la RD35a et de ses conclusions,
- Temps d'échange sur les suites envisageables.

Préambule :

Pour rappel, les entretiens conduits en janvier 2023 par le CD01 et le bureau d'études SEGIC avec les associations cyclistes ci-représentées et le CERN, visaient à l'époque à recenser leurs besoins en matière d'itinéraires cyclables aux alentours du projet.

Comme suite à ces entretiens, la présente réunion consistait à leur présenter les conclusions de l'étude de faisabilité de pistes cyclables aux abords du projet OPEN et du barreau de la RD35a compris entre la RD 984c et la RD35, menée courant 2023 et réalisée dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (art. L228-3 du Code de l'Environnement).

En introduction, Mme MERAND souligne la volonté du CD01 de préserver un cadre d'échanges entre les différents partenaires agissant en faveur du développement des modes actifs et insiste sur son ambition de soutenir les projets structurants afférents.

Monsieur BERTRAND rebondit sur ces propos liminaires pour confirmer le rôle de force de propositions que souhaite conserver la commune de SGP.

Présentation et points abordés

- ⇒ Concertation réglementaire dont le bilan reste à officialiser et concertations informelles conduites avec les différents acteurs du territoire (PGA, communes, associations...);
- ⇒ Etude de faisabilité technique et financière réalisée en 2023 par le BET SEGIC :
 - Synthèses des variantes sur les sections nord et sud de la RD 35a ;
 - Synthèse des impacts environnementaux avec de nombreux secteurs à enjeux forts à très forts (espèces protégées, zones humides, foncier boisé, etc.) ;
 - Perspectives en matière de liaisons douces (aménagements existants et projetés, axes d'études identifiés, etc.) ;
 - Conclusions de l'étude de faisabilité : nécessité de rechercher un itinéraire qui ne pèjore pas davantage les abords de la RD 35a après reconfiguration, et nécessité de coordonner les projets afin de résorber les discontinuités cycles ;
- ⇒ Annexes : représentation graphique du cheminement cyclable/piéton au sud d'OPEN, et des traversées modes actifs prévues le long de la RD35a, analyses comparatives des différentes options de tracés de voie verte le long de la RD 35a, aménagements projetés de voies cyclables entre SGP, Prégny et Prévessin.

Relevés de décisions

- ⇒ Au vu des conclusions défavorables de l'étude de faisabilité, le Département indiquera dans le bilan de la concertation qu'une voie cyclable ne sera pas intégrée le long de la RD 35a entre la RD 984c et la RD35, en raison des difficultés techniques et financières rencontrées, mais **qu'en revanche, un itinéraire de substitution sera recherché en partenariat avec la commune de SGP et PGA.**
- ⇒ Le Département confirme son engagement au côté des Communes et de PGA pour les aider à renforcer le maillage des cheminements dédiés à la mobilité active dans le cadre de son schéma directeur.
- ⇒ Les réunions de concertation se poursuivront entre PGA, le CD01, les communes concernées et les associations gessiennes œuvrant pour favoriser la mobilité active (APICY, VELOURUTION,...), afin de rechercher ensemble des compromis satisfaisants pour tous les acteurs.

Echanges

- ⇒ **Vélorution :**
 - Il est souligné que la création de pistes cyclables aux abords de route à grande circulation n'est pas nécessairement la panacée. Une véloroute positionnée à l'écart d'un grand axe peut présenter davantage d'intérêts en combinant confort, rapidité et agrément ;
 - Concernant la traversée transversale à la RD 35a qui s'effectue via un îlot refuge en baïonnette, il préférerait que le passage s'effectue directement, afin d'éviter des manœuvres scabreuses aux vélos cargo ou remorque :
 - Ce point sera réexaminé par le service spécialisé du CD01 (SPPR).
 - La coordination entre les différents acteurs présents apparaît indispensable pour garantir l'interconnexion des aménagements cyclables entre eux ;

⇒ **Apicy :**

- L'infaisabilité de pistes cyclables le long de la RD35a interroge, en regard de la création de nombreuses voies dévolues exclusivement aux automobilistes. Les voies cyclables directes, continues et sécurisées font donc hélas défaut :
 - Il est répondu que la création de deux carrefours à feux sur un axe à fort trafic requiert la réalisation de voies de présélection en mesure de stocker le flot de voitures stoppé à chaque cycle de feux, sans lesquelles les remontées de files viendraient perturber l'écoulement du trafic au carrefour qui les précède ;
 - Bien que cela ne soit pas assimilable à des bandes cyclables, les sections courantes de l'axe seront bordées de bandes multifonctionnelles de 1.50 m de largeur, constituant un refuge pour les cycles.
 - Deux traversées sécurisées pour les piétons et les piétons/cycles sont créées dans le sens perpendiculaire à la RD35a, afin de mettre un terme à l'effet de coupure généré par cet axe. La continuité de la voie cyclable sera en outre garantie de part et d'autre du carrefour.
 - Il est précisé que le Département a repris ses études de manière à éviter au maximum d'imperméabiliser de nouvelles zones, ce qui a conduit à optimiser le nombre de voies routières.
- L'interconnexion de la voie cycliste qui vient de Flies à la voie qui lui succède après la route de Crozet (carrefour nord) serait à réaliser (*Cf. photo ci-dessous de la traversée actuelle limitée aux piétons*) :
 - Cette demande sera étudiée en lien avec PGA.



⇒ **PGA :**

M. POLY conclut la réunion en évoquant le processus d'élaboration du schéma directeur cyclable en cours d'élaboration. Les étapes qu'il comportent, sont les suivantes :

- Consultation des communes (été 2024) ;
- Coordination des actions en tenant compte des compétences de chaque acteur (automne) ;
- Programmation des travaux (fin 2024) ;
- Réalisation des travaux (10 ans) avec priorisation des axes structurants comme Porte-de-France - Meyrin.

Il indique par ailleurs avoir pris note de la complexité de réalisation de pistes cyclables jouxtant la RD35a et de la nécessité d'envisager des itinéraires alternatifs.

Le fichier du diaporama de présentation est joint au présent relevé de décision.